

Mimizan le 3 décembre 2024

Succès de l'augmentation de capital Montant levé : 20.937.215 Euros

Gascogne annonce la réalisation de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires d'un montant brut de 20.937.215 Euros.

La totalité du produit de l'Augmentation de Capital renforcera les fonds propres de Gascogne et permettra de financer une partie du projet d'acquisition de la nouvelle machine à papier sur le site de Mimizan, à hauteur de 21 M€, dont 10 M€ ont déjà été apportés par Attis 2 sous forme d'avance en compte courant fin 2023 (et seront convertis en capital lors de cette Augmentation de Capital) et le solde de 11 M€ qui sera apporté par la réalisation de l'Augmentation de Capital.

Cette nouvelle machine à papier remplacera 3 des 4 machines à papier existantes. Elle permettra d'optimiser les quantités de papier produites en utilisant à plein les capacités de production de pâte du site, d'offrir les meilleures qualités de papier kraft écru de mieux répondre à la demande des marchés de l'emballage, d'améliorer l'efficacité énergétique et la performance environnementale. Cela devrait permettre, à terme, c'est-à-dire à compter de la 1ère année pleine d'exploitation de la machine soit 2027 (sauf retard de planning), une amélioration de la performance et une augmentation de l'Ebitda¹ du Groupe Gascogne.

Outre l'acquisition d'une nouvelle machine à papier, les fonds de l'Augmentation de Capital seront affectés au financement de la construction d'un bâtiment destiné à recevoir la nouvelle machine à papier, et d'un bâtiment logistique pour accueillir des équipements neufs de découpe et d'emballage des bobines de papier ainsi qu'une zone de stockage.

SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DPS

L'opération a été mise en œuvre en vertu de la Septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 6 juin 2024, à un prix de 2,54 € par action, représentant une décote de 10,25% par rapport au cours de clôture du 12 novembre 2024 et une décote de 8,2% par rapport à la valeur théorique d'une action ex-droit.

À l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 29 novembre 2024, les demandes de souscription totalisent 7.457.649 actions représentant un montant de demandes de 18.942.428,46 €, réparties de la manière suivante :

- 7.382.851 actions nouvelles à titre irréductible ;
- 65.982 actions nouvelles à titre réductible ; et
- 8.816 actions nouvelles à titre libre.

Pour rappel, Biolandes Technologies avait fait part de son intention de ne pas participer à l'opération et de céder la totalité de ses droits préférentiels de souscription à ATTIS 2 pour un euro symbolique et ATTIS 2 avait adressé à la Société un engagement de souscription afin de permettre que l'augmentation de capital soit souscrite à 100%.

¹ Ebitda : Résultat opérationnel courant + dotations nettes aux amortissements + dotations nettes aux provisions et dépréciations d'exploitation

Attis 2 a souscrit 6.926.437 actions à titre irréductible pour un montant de 17,6 M€ par compensation de créance avec l'avance en compte courant de 10M€ consentie à la Société fin décembre 2023, et le solde soit 7,6 M€ a été souscrit pas versement d'espèces. En outre, son engagement ferme de souscription à titre libre, d'un montant maximum de 3,34 M€, a été servi par sa souscription à titre libre à hauteur de 1,99 M€, représentant 785.349 actions nouvelles.

Le montant brut de l'Opération, prime d'émission incluse, s'élève ainsi à 20.937.215 €, se traduisant par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de 8 242 998 actions ordinaires nouvelles dans le cadre :

- d'une souscription à titre irréductible de 18 752 441,54 € correspondant à l'émission de 7.382.851 actions ordinaires nouvelles,
- d'une souscription à titre réductible de 167 594,28€ correspondant à l'émission de 65 982 actions ordinaires nouvelles,
- d'une souscription à titre libre de 2 017 179,10 € correspondant à l'émission de 794 165 actions ordinaires nouvelles.

INCIDENCE DE L'OPERATION SUR LE CAPITAL DE GASCOGNE

À l'issue de l'opération, le capital social de la Société, d'un montant de 94 205 695 €, sera composé de 37 682 278 actions ordinaires.

La répartition de l'actionariat de la Société, avant réalisation de l'Opération, était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote exerçables	% droits de votes exerçables
ATTIS 2	19 617 958	66,64%	36 787 187	78,02%
Biolandes Technologies	5 119 328	17,39%	5 119 428	10,86%
Sous-total concert	24 737 286	84,03%	41 906 615	88,87%
Groupe Gascogne	40 206	0,14%	-	-
Autres actionnaires	4 661 788	15,84%	5 246 057	11,13%
Total	29 439 280	100,00%	47 152 672	100,00%

La répartition de l'actionariat de la Société, après réalisation de l'Opération, est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote exerçables	% droits de votes exerçables
ATTIS 2	27 329 744	72,53%	44 498 973	80,33%
Biolandes Technologies	5 119 328	13,59%	5 119 428	9,24%
Sous-total concert	32 449 072	86,11%	49 618 401	89,57%
Groupe Gascogne	40 206	0,11%	-	-
Autres actionnaires	5 193 000	13,78%	5 777 269	10,43%
Total	37 682 278	100,00%	55 395 670	100,00%

REGLEMENT-LIVRAISON

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations de ces actions nouvelles sur Euronext Growth interviendront le 6 décembre 2024.

Les actions nouvellement émises seront assimilées aux actions existantes et porteront jouissance immédiate sur le marché Euronext Growth sous le même code ISIN FR0000124414 - mnémo ALBI.

MISE A DISPOSITION DU PROSPECTUS

- Un prospectus, composé d'un document d'enregistrement déposé auprès de l'AMF le 08 novembre 2024 sous le numéro R 24-016 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), a reçu le visa n° 24- 479 de l'AMF en date du 13 novembre 2024. Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la Société, sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.groupe-gascogne.com).
- Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques figurant dans chacune des sections 3 du document d'enregistrement et de la note d'opération avant de prendre leur décision d'investissement.

INTERMEDIAIRE FINANCIER

CIC Market Solutions intervient en tant que Coordinateur global de cette opération.

Responsable de l'information financière

Julien Ellie – Directeur Administratif & Financier Tél : +33 5 58 09 90 17

A propos du groupe Gascogne :

Acteur majeur de la filière bois en France, le groupe Gascogne est présent à tous les stades de la valorisation de la ressource forestière. Ancré au cœur de la forêt des Landes de Gascogne, il est l'un des principaux spécialistes de la transformation du Pin Maritime avec la particularité d'une intégration complète sur l'ensemble de la chaîne bois-papier-transformation. Ainsi, Gascogne s'appuie sur 4 activités complémentaires (Bois, Papier, Sacs et Flexible) pour se développer sur des marchés où ses savoir-faire le positionnent parmi les plus reconnus dans ses spécialités, comme le papier kraft naturel frictionné, les sacs d'alimentation humaine et animale, les complexes d'isolation bâtiment, les carrelés de menuiserie... pour ne citer qu'eux.

ISIN:FR0000124414 / Reuters: GASP.PA / Bloomberg: BI FP / FTSE: 460